

UNE AGENCE POUR L'EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 50 ans au côté des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Etablissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, étend les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

L'Agence de l'Eau collecte, par le biais d'une partie de la facture d'eau, des redevances auprès des habitants et perçoit directement des redevances auprès de tous les autres usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou collectivités - pour l'eau prélevée, pour les pollutions et activités ayant un impact sur la qualité des eaux. C'est ce que l'on appelle le principe du «pollueur-payeur».

Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières (subventions ou avances sans intérêt) en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple.

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces instances réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le rôle de l'Agence et des instances de bassin est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard des enjeux et de la réglementation européenne et nationale.

Le 10^{ème} programme d'action couvre les années 2013-2018. Le 11^{ème} programme (2019-2024) est en cours de préparation.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

Mission Mer du Nord

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 76 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie

64 bis, rue du Vivier - CS 91160
80011 Amiens Cedex 01
Tél : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral

Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson
BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer cedex
Tél : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

LA STATION DE DÉPOLLUTION À FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX DE SOMMEREUX



Conception graphique : AEAP - IPNS mai 2018.



Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable

LA STATION DE DÉPOLLUTION DE SOMMEREUX

La commune de Sommereux est une commune rurale de 440 habitants, située dans le département de l'Oise à 40 km d'Amiens. Sommereux fait partie de la communauté de commune de la Picardie Verte.

Afin de supprimer les rejets des eaux usées des habitations dans le milieu naturel, la commune de Sommereux a décidé de construire une station d'épuration. Celle-ci permettra de préserver la qualité de l'eau sur ce territoire, qui recoupe en partie les périmètres de protection du captage d'eau potable alimentant les communes de Sommereux et de Laverrière. La capacité de cet ouvrage est de 500 équivalents-habitants*. Construite par l'entreprise IKOS Hydra et suivie par le maître d'œuvre SEEN (SOC Etudes Environnement Normandie), elle est exploitée par la commune.

Cette nouvelle installation a été inaugurée le 30 mai 2018.

Compte tenu de la taille de la commune, le choix s'est porté sur la réalisation de filtres plantés de roseaux : un procédé d'assainissement très utilisé dans les petites collectivités, ou en milieu rural. Du fait de son faible coût de fonctionnement et d'investissement et de sa bonne intégration paysagère, cette technique allie performance écologique et efficacité épuratoire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La station d'épuration de Sommereux se compose de 2 étages de traitement, chacun constitué de plusieurs filtres.

Le premier étage permet la décantation des éléments solides contenus dans les eaux usées, au travers de filtres remplis de sables et de graviers. Les matières décantées forment ainsi une couche de boue à la surface des filtres.

Les bactéries présentes dans les filtres se chargent de dégrader les matières polluantes dissoutes. Le développement des roseaux favorise la circulation de l'eau en surface, évitant les phénomènes de colmatage des filtres (en cassant la croûte de boues).

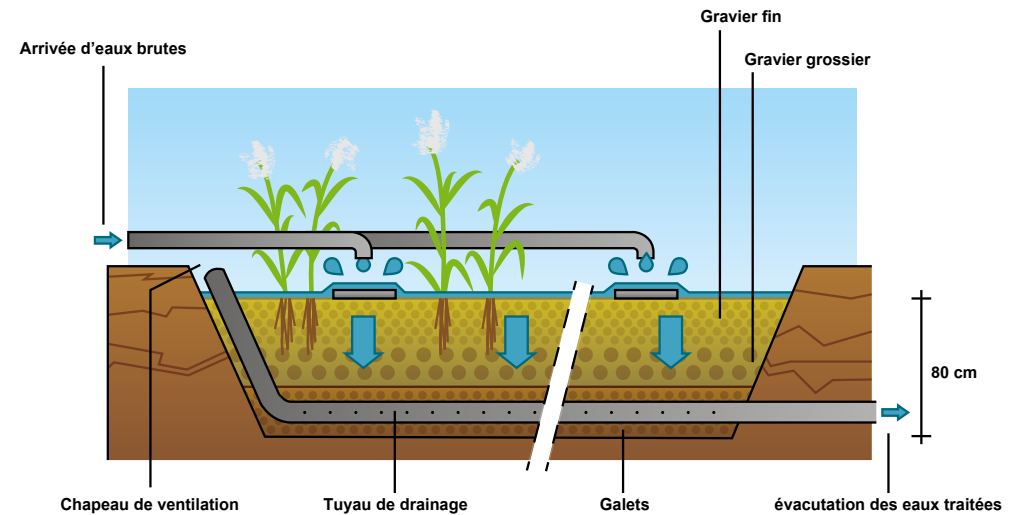
**Un volume de boue réduit !
L'épaisseur de la couche de boue
produite est peu importante :**

ce n'est qu'au bout de 10 ou 15 ans qu'un curage est rendu nécessaire. Les produits de curage peuvent être valorisés en agriculture (compostage, épandage).

* Equivalent-Habitant (eh) : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.



▲ Premier étage de traitement



L'absence d'un cours d'eau permanent ne permet pas de rejeter les eaux épurées vers le milieu récepteur superficiel. Celles-ci sont infiltrées dans le sous-sol par le biais d'un massif d'infiltration conçu à cet effet.

La réalisation de l'assainissement de la commune de Sommereux permettra de maintenir le bon état écologique des rivières Selle et Somme. Elle contribuera en outre à l'atteinte du bon état des masses d'eau souterraine de la Moyenne Vallée de la Somme prévu en 2027 au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.

LE RÔLE DES ROSEAUX

- Les racines des roseaux favorisent le développement des micro-organismes qui débarrassent les eaux de la pollution (matières en suspension, nitrates, phosphates). L'oxygène apporté lors des mouvements des roseaux au sein des massifs de sable renforce l'action de ces bactéries.
- Le développement des racines favorise la stabilité des filtres.
- Le développement des roseaux empêche le dessèchement des filtres en été, et protège les bactéries des grands froids de l'hiver.



▲ Deuxième étage (filtre de sable)

Capacité :	500 EH*
Montant total des travaux :	428.864 € ^{HT}
Participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie :	257.317 €
Dont Subvention :	64.329 €
Solidarité urbain rural :	64.329 €
Avance remboursable :	128.659 €